

Fiche 2 : Comment mettre en place un comité de pilotage (COFIL) VADA ?

En s'appuyant sur les principes de l'approche communautaire¹, le comité de pilotage (COFIL) est un outil central de la démarche VADA.

Qu'est-ce qu'un COFIL ?

Tout d'abord, le COFIL reçoit son mandat du conseil communal pour mettre en place les différentes étapes de la démarche : diagnostic, plan d'action et mise en œuvre.

Le comité de pilotage va alors rassembler une diversité d'acteurs de tous âges, dont des aînés, qui proviennent de différentes entités (élus et représentants politiques, agents communaux, acteurs de la société civile, acteurs privés) dont le but est d'améliorer la qualité de vie des aînés à travers la démarche VADA. « Le comité de pilotage est un lieu de concertation, de collaboration et de décision entre ses membres qui veulent atteindre des objectifs communs nés d'un diagnostic et d'un consensus à l'égard d'un plan d'action. » (Équipe de recherche MADA Québec & Carrefour action municipale et famille. (2013). p. 18).

Au Québec, le COFIL doit accueillir au moins deux aînés parmi ses membres. En Région Wallonne, le cœur du COFIL est composé au départ d'un tandem² : un aîné et un agent administratif. En outre, à ce noyau, devraient venir s'arrimer une série d'acteurs :

- Au moins un représentant politique, garant du mandat confié au COFIL. S'il peut s'agir de l' élu en charge des questions liées aux aînés, pourquoi ne pas envisager que d'autres élus puissent aussi intervenir ?
- Comme au Québec et comme nous l'avons observé dans une étude exploratoire en Wallonie à travers l'exemple du « chef des travaux » (Moulaert & Houlioux, 2013), le COFIL fera intervenir des responsables de différents services administratifs. Plutôt que de vouloir les faire intervenir tous ensemble (perte de temps pour eux et inefficacité pour la démarche), ces responsables seront invités au COFIL en fonction des thématiques et des étapes de la démarche.
- Les CPAS et autres services publics concernés par les thématiques visées peuvent aussi être invités : services de soins à domicile, maisons de repos, etc.
- Les acteurs des secteurs associatifs et socio-culturels qui représentent la société civile en Wallonie (on parle du « milieu » au Québec).
- Enfin, pour rappel, le COFIL doit contenir un ou des sièges pour les représentants des aînés, issus du CCCA (quand il existe) ou des associations représentatives des aînés au niveau local.

Si le niveau communal est visé dans le COFIL, par les actions qui y seront réfléchies et élaborées, d'autres échelles de l'action sociale et politique peuvent être convoquées tant pour les acteurs politiques et les services administratifs (approches supra communales passant soit par des ensembles de communes, des « intercommunales » ou le niveau provincial), que par les acteurs de la

¹ Adaptation libre du terme « community building » qui est le sous-bassement théorique d'une série d'approches VADA à travers le monde, notamment au Québec, à Manchester ou aux États-Unis. Au Québec, une source d'inspiration est par exemple : Butterfoss, F. D. (2007). *Coalitions and Partnerships in Community Health*. San Francisco: John Wiley & Sons. Plus d'information sur les ressources au Québec : www.madaquebec.ca

² Les premières observations montrent qu'un trio est plutôt pressenti, soit un agent administratif et au moins deux aînés en raison des possibles soucis de santé des membres aînés.

société civile (fédération de services et soins à domicile, plateforme francophone du volontariat, etc.) ou les représentants des aînés (via les Plateformes provinciales de CCCA, là où elles existent, les associations d'aînés supra-locales, jusqu'à et y compris la « Coordination des Associations de Seniors »).

Le COPIL et le CCCA, c'est la même chose ?

En Région wallonne, dans les communes où il existe déjà un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), la tentation est forte de considérer ce CCCA – ou une de ses commissions comme par exemple une « commission citoyenneté » - comme l'instance qui va jouer le rôle du COPIL. D'après la recherche (Garon, Paris, Beaulieu, Veil, & Laliberté, 2014), cela peut provoquer un « repli » de la démarche sur les seuls aînés et ne pas permettre d'ouvrir les services et les acteurs vers le travail en réseau, et vers la collaboration intersectorielle.

De plus, les ressources disponibles au sein du CCCA ne sont qu'une partie des ressources du COPIL.

En somme, le CCCA vient cautionner la légitimité pratique du COPIL, tandis que la commune lui assure une légitimité politique (mandat du conseil communal) et fonctionnelle (par le soutien du temps de travail d'un agent administratif dédié à la démarche VADA³).

POINTS d'ATTENTION

1. Bienvenue aux « experts » de l'avancée en âge... Aux côtés des « experts » du quotidien, le COPIL devrait, dans l'idéal, viser une diversité d'acteurs la plus large possible. S'il peut compter sur l'expérience des acteurs (professionnels du secteur public, associatif, privé) **experts en matière de politiques médico-sociales du vieillissement** (professionnels des soins à domicile, de l'hébergement, de l'aide sociale, monde médical et paramédical, etc.), l'originalité de la démarche VADA tient à son ouverture au-delà de ces domaines traditionnels. En d'autres termes, si ces acteurs ont toute leur place, ils ne devraient pas pour autant empêcher d'autres acteurs qui organisent le « quotidien » d'être présents, et ils devraient permettre aux aînés présents dans le COPIL d'exprimer leur point de vue dans toute leur complexité plutôt qu'uniquement sous l'aspect des « besoins » définis par les professionnels. ***Le leitmotiv du COPIL est la pluralité face à un monde complexe.***
2. A chaque fois, se demander : quel acteur est le plus pertinent pour l'objectif visé ?
3. Soutenir la qualité de vie des aînés oui, mais en l'inscrivant dans une logique des parcours de vie, c'est proposer des actions qui puissent aussi s'adresser à d'autres populations et soutenir des approches intergénérationnelles.

LES MOTS CLES DU SUCCES

Réseautage dans et hors du COPIL

Quête de l'intersectorialité et du travail en réseau

Leadership des membres du COPIL, leadership initial de la commune⁴

³ Dans le cadre des projets pilotes, les communes reçoivent une petite aide financière pour soutenir le travail de l'agent administratif.

Références

- Équipe de recherche MADA Québec & Carrefour action municipale et famille. (2013). *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés*. Québec : Secrétariat aux aînés.
- Garon, S., Paris, M., Beaulieu, M., Veil, A., & Laliberté, A. (2014). Collaborative Partnership in Age-Friendly Cities: Two Case Studies From Quebec, Canada. *Journal of Aging & Social Policy*, 26(1–2), 73–87.
<http://doi.org/10.1080/08959420.2014.854583>
- Moulaert, T., & Houioux, G. (2013). *Les projets « villes-amies des aînés » wallons en pratique : « Pour et par les aînés »*. *Enjeux de la participation sociale et du politique* (Rapport de recherche final). Wallonie, Belgique : Ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.

⁴ Même à l'étape de « projets pilotes », plusieurs communes ont refusé de participer à la recherche par manque de temps, manque de personnel, de ressources ou d'intérêt. Pour l'une d'entre elles, la tentation fut de faire porter au seul CCCA la charge de la démarche.